

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-et-huitième session du Comité pour les animaux
Tel Aviv (Israël), 30 août – 3 septembre 2015

RESUME DE LA SEANCE

Adoption du résumé de la séance AC28 Sum. 1

Le Comité adopte le résumé de la séance AC28 Sum. 1 avec les modifications suivantes :

- Correction du nom des organisations suivantes : Wildlife Conservation Society et Natural Resources Defense Council.
- Point 9 de l'ordre du jour : Ajout de la Chine en tant que membre du groupe de travail sur l'Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II.
- Point 9 de l'ordre du jour : Remplacer « projet de décision 17.XB » par « projet de décision 17.XA ».

Adoption du résumé de la séance AC28 Sum. 2

Le Comité adopte le résumé de la séance AC28 Sum. 2 avec les modifications suivantes :

- Correction du nom des organisations suivantes : Wildlife Conservation Society et Natural Resources Defense Council.
- Point 14 de l'ordre du jour : Ajout d'Animal Welfare Institute en tant que membre du groupe de travail sur la Gestion du commerce et de la conservation des serpents.
- Point 17.1.1 de l'ordre du jour : Remplacement de « 17.1 » par « 17.1.1 » dans la première phrase.
- Point 17.2 de l'ordre du jour : Insertion de « et » entre « l'Allemagne » et « à faire part ».
- Point 8 de l'ordre du jour : Ajout de la Chine en tant que membre du groupe de travail sur les espèces éteintes et peut-être éteintes.

Adoption du résumé de la séance AC28 Sum. 3

Le Comité adopte le résumé de la séance AC28 Sum.3.

8. Espèces éteintes ou peut-être éteintes (décision 16.164)* AC28 Doc. 8
- Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 1 avec les modifications suivantes :
- Recommandation 1 : Ajout de : « pour transmission au Comité pour les plantes et par la suite au Comité permanent ».
9. Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II [résolution Conf. 12.8 (Rev.CoP13)]
- 9.1 Évaluation de l'étude du commerce important [décision 13.67 (Rev. CoP14)]* AC28 Doc. 9.1
- Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 4 avec les modifications suivantes :
- À l'alinéa ii) du paragraphe d) de l'annexe 3 (page 9) : insérer « pertinente » après « toute information ».
- 9.3 Espèces sélectionnées à la suite de la CoP13, CoP14 et la CoP15 AC28 Doc. 9.3 (Rev. 2)
- et
- 9.4 Espèces sélectionnées à la suite de la CoP16 AC28 Doc. 9.4
- Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 8 avec les modifications suivantes :
- Correction de la numérotation des paragraphes de la page 4.
 - Au paragraphe 1 de la recommandation sur *Hippopotamus amphibius* (page 2) : remplacer « présentée » par « issue des études mentionnées » ; et dans la même phrase, remplacer « Comité pour les animaux » par « Secrétariat ».
 - Au paragraphe 1 de la recommandation sur *Macaca fascicularis* (page 2) : remplacer la première mention « Comité pour les animaux » par « Secrétariat ».
 - Au paragraphe 5 de la recommandation sur *Macaca fascicularis* (page 3) : ajouter « par l'intermédiaire du Secrétariat » après « Comité permanent ».
 - Au paragraphe 3 de la section « Concernant le point 9.4 de l'ordre du jour » (page 3) : remplacer « Canada » par « États de l'aire de répartition de l'ours polaire ».
 - Après le paragraphe 4 de la section « Concernant le point 9.4 de l'ordre du jour » (page 4), ajouter un nouveau paragraphe comme suit : « Le groupe de travail note que le commerce de *Triocerus montium*, une espèce endémique du Cameroun, a été signalé par la Guinée équatoriale. Comme il se peut que la question ne soit pas liée à la mise en œuvre des paragraphes 2 (a), 3 ou 6 (a) de l'Article IV, le groupe de travail recommande que le Secrétariat porte cette question à l'attention du Comité permanent. »
 - Dans l'actuel paragraphe 5 de la section « Concernant le point 9.4 de l'ordre du jour » (page 4) : remplacer « Comité pour les animaux » par « Secrétariat » ; et dans la même phrase insérer « pourrait ainsi nécessiter » après « d'une législation nationale et ». Ajouter la dernière phrase suivante : « Le Secrétariat finalisera la sélection des États de l'aire de répartition pour un examen détaillé en consultation avec le Comité pour les animaux. »
 - Pour *Malayemys subtrijuga* à l'annexe A (page 6) : déplacer « Thaïlande » de la catégorie « États de l'aire de répartition à maintenir » à la catégorie « États de l'aire de répartition à supprimer ».

* Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

12. Systemes de production de specimens d'espèces CITES* AC28 Doc. 12
- Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 7.
13. Application de la Convention aux specimens élevés en captivité et en ranch (décision 16.65)
- 13.1 Rapport du Secrétariat..... AC28 Doc. 13.1
- et
- 13.2 Rapport du groupe de travail intersessions..... AC28 Doc. 13.2
- Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 5 avec les modifications suivantes :
- Dans le deuxième paragraphe de la section « Point 13.1 » (page 2), insérer « car il n'est pas encore disponible » à la fin de la phrase.
 - Dans le deuxième paragraphe de la section « Point 13.2 » (page 2), remplacer la deuxième phrase par le texte suivant : « Le groupe recommande que le Comité pour les animaux convienne que la résolution provisoire à l'annexe 1 constitue un bon point de départ, et soumette le texte provisoire au Comité permanent pour examen. »
 - Dans le quatrième paragraphe de la section « Point 13.2 » (page 2), supprimer la deuxième mention « espèce ». [cette correction ne concerne pas la version française du document]
14. Gestion du commerce et de la conservation des serpents (Serpentes spp.)
- 14.1 Examen des études et des activités [décision 16.103, paragraphes a) et d)] AC28 Doc. 14.1
- 14.2 Systemes de détermination de l'origine et de traçabilité pour les reptiles [décision 16.103, paragraphes b) à d)]
- 14.2.1 Rapport du Secrétariat..... AC28 Doc. 14.2.1
- 14.2.2 Dispositif d'identification pour un système universel de traçabilité des peaux de serpent AC28 Doc. 14.2.2
- et
- 14.3 Évaluations des espèces de serpents d'Asie pour la Liste rouge de l'UICN (décision 16.104) AC28 Doc. 14.3
- Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 6 avec les modifications suivantes :
- Dans la section du deuxième « Concernant » (page 2), à l'alinéa c), ajouter « si nécessaire » après « ces nouvelles informations ».
 - Dans la section du troisième « Concernant » (en haut de la page 3), au troisième paragraphe, remplacer « recommande » par « encourage ».
 - Dans la section du troisième « Concernant » (en haut de la page 3), au cinquième paragraphe, ajouter « améliorer l'application des lois existantes et à » après « invite l'Indonésie à ».
 - Dans la section du troisième « Concernant » (en haut de la page 3), au sixième paragraphe, remplacer « recommande aux » par « invite les », et remplacer « de présenter » par « à présenter ».
 - Dans la section du quatrième « Concernant » (page 3), dans la dernière phrase, remplacer « Comité permanent » par « Comité pour les animaux ».

* Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

- Dans la section du cinquième « Concernant » (page 3), ajouter la phrase suivante : « Le Comité pour les animaux devrait attirer l'attention du Comité permanent sur l'annexe 4 du document AC28 Doc. 14.1, car elle pourrait être importante dans une perspective de mise en œuvre et de lutte contre la fraude. »
- Dans la section du sixième « Concernant » (page 4), remplacer « résolution » par « décision ».
- Dans la section du huitième « Concernant » (page 4), remplacer le dernier paragraphe par la phrase suivante : « Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de classer les deux espèces du tableau 1, *Acrochordus arafurae* et *Acrochordus granulatus*, dans la catégorie indiquant qu'il est « peu probable » qu'elles soient menacées par le commerce international ; et demande à l'UICN de réviser le document AC28 Doc. 14.3 en conséquence.

16. Esturgeons et polyodons [résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP16)]

16.1 Rapport du Secrétariat..... AC28 Doc. 16.1

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 16.1, et de l'intention du Secrétariat de demander des précisions aux Parties concernant la note de bas de page 2 de la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP16).

16.2 Mise en œuvre par le Comité pour les animaux des dispositions pertinentes de la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP16)..... AC28 Doc. 16.2

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 16.2.

Le Comité convient en outre de rendre compte au Comité permanent de sa discussion sur le rôle du Comité pour les animaux comme demandé actuellement par la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP16), et de demander au Comité permanent son opinion sur la manière dont le Comité pour les animaux pourrait soutenir la conservation et la gestion des esturgeons et des polyodons dans le contexte d'un changement de la pêche.

16.3 Gestion des esturgeons en Fédération de Russie AC28 Doc. 16.3

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 16.3.

17. Conservation et gestion des requins [résolution Conf. 12.6 (Rev. CoP16)]

17.1 Mise en œuvre de la résolution Conf. 12.6 (Rev. CoP16)

17.1.1 Rapport du Secrétariat..... AC28 Doc. 17.1.1

Le Comité adopte les recommandations du document Com. 9 avec les modifications suivantes :

- Dans la section « Avis de commerce non préjudiciable et questions de conservation » (page 2), ajouter dans le quatrième paragraphe : «, et note en outre que des exemples d'application de cette méthode sont disponibles [par exemple dans le document AC28 Inf. 27 (Rev.)]. »
- Dans la section « Collaboration avec d'autres organismes pertinents des Nations Unies » (page 2), dans la première phrase du deuxième paragraphe, remplacer « rappelle aux Parties » par « demande au Comité permanent de rappeler aux Parties » ; insérer « normalement » avant « pas pouvoir » ; et remplacer la phrase « En outre, le Comité pour les animaux rappelle aux Parties » par « Le Comité permanent devrait rappeler aux Parties. »
- Dans la section « Questions spécifiques à certaines espèces » (page 4), remplacer « la CoP17 de la CITES » par « le Comité permanent ».

18. Raies d'eau douce (Famille Potamotrygonidae) (décisions 16.131 et 16.132)..... AC28 Doc. 18

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com.2, en reconnaissant que des corrections sont nécessaires dans la version espagnole du document AC28 Com. 2, et en ajoutant Wildlife Conservation Society parmi les membres du groupe de travail.

20. Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II [résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16)]

20.2 Rapport du groupe de travail intersessions* AC28 Doc. 20.2

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 3 avec les modifications suivantes :

- Remplacement des paragraphes numérotés 1 et 2 (page 2) par le texte suivant : « Le Comité pour les animaux accepte les modifications suivantes à la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16) (*Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II*) ; et recommande qu'elles soient transmises au Comité pour les plantes et soumises pour adoption à la 17^e Conférence des Parties. »
- Insertion d'un nouveau paragraphe entre les paragraphes e) et f) dans les « Amendements proposés à la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16) » (page 4), déclarant : « f) Le Comité pour les animaux ou le Comité pour les plantes peut également évaluer les examens entrepris indépendamment par les Parties et qui lui sont soumis ». Les paragraphes suivants devront être renumérotés en conséquence.

21. Nomenclature normalisée [résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP16)]

21.1 Rapport du spécialiste de la nomenclature zoologique AC28 Doc. 21.1

et

21.2 Nomenclature révisée pour quatre espèces d'oiseaux de paradis (Paradisaeidae)..... AC28 Doc. 21.2

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 10.

22. Propositions susceptibles d'être examinées à la CoP17

22.1 Évaluation de trois espèces d'oiseaux inscrits à l'Annexe III (*Crax rubra*, *Meleagris ocellata* et *Penelope purpurascens*) sur la base des critères de la Résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16)..... AC28 Doc. 22.1

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 22.1.

22.2 Projet de proposition pour retirer le quota zéro pour le commerce de spécimens sauvages à des fins commerciales de la population du Mexique du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*) AC28 Doc. 22.2

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 22.2.

22.3 Projet de proposition pour le transfert de *Crocodylus porosus* de Malaisie de l'Annexe I vers l'Annexe II..... AC28 Doc. 22.3

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 22.3.

22.4 État de conservation, d'utilisation, de gestion et du commerce des espèces du genre *Abronia* AC28 Doc. 22.4

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 22.4.

* Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

22.5 Proposition pour inscrire *Lanthanotus borneensis* à l'Annexe I en Malaisie AC28 Doc. 22.5

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 22.5.

23. Rapports régionaux

23.1 Afrique Pas de document

Le Comité note que le représentant de l'Afrique (M. Kasiki) a accepté d'envoyer au Secrétariat le rapport régional de l'Afrique dès qu'il sera achevé, pour publication sur le site web de la CITES.

23.2 Asie AC28 Doc. 23.2

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC28 Doc. 23.2.

23.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes AC28 Doc. 23.3

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC28 Doc. 23.3.

23.4 Europe AC28 Doc. 23.4

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC28 Doc. 23.4.

23.5 Amérique du Nord AC28 Doc. 23.5

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC28 Doc. 23.5.

23.6 Océanie AC28 Doc. 23.6

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC28 Doc. 23.6.

Le Comité pour les animaux prend note du fait que la récente nomination du Dr. Rod Hay, représentant suppléant pour l'Océanie, à la tête de l'Organe de gestion de la Nouvelle-Zélande ne constitue pas un conflit d'intérêt dans le contexte de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP16).

24. Autres questions Pas de document

Le Mexique informe le Comité de son intention de présenter un document sur le marsouin du Golfe de Californie (*Phocoena sinus*) et l'acoupa de Macdonald (*Totoaba macdonaldi*) pour examen à la 66^e session du Comité permanent.

25. Date et lieu de la 29^e session du Comité pour les animaux Pas de document

Le Comité note que le Secrétariat a provisoirement réservé un lieu pour des réunions adossées des Comités pour les animaux et pour les plantes (pour leur 29^e session et 23^e session respectivement) du 24 juillet au 3 août 2017 à Genève (Suisse).

26. Allocutions de clôture Pas de document

La Présidente remercie les membres du Comité, et en particulier le spécialiste de la nomenclature, les Parties observatrices, les OIG et ONG observatrices, les interprètes, Israël et le Secrétariat ; et déclare la session close.